

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1324

Artikel: Une étroite logique financière
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une étroite logique financière

Ce qui est bon pour les grandes banques ne l'est pas forcément pour le pays. Il faut donc se doter d'instruments législatifs pour limiter les dégâts.

AU ROYAUME HELVÉTIQUE des banques, la fusion entre deux géants de la branche est un choc malgré la lente préparation habilement distillée depuis des années par les « spécialistes » sur le caractère inéluctable des concentrations bancaires. Mais qu'on nous permette de ne pas accepter aveuglément ce déterminisme économique. La gestion d'entreprise n'est pas une science exacte. Beaucoup s'en faut. L'UBS et la SBS auraient certainement pu vivre et bien vivre sans ce spectaculaire mariage. La décision de fusion résulte d'un pari et d'un choix.

La griserie du prestige et la course au classement

Le pari est que la dimension et le gigantisme finiront par compenser le prix économique et financier de la fusion. Mais à côté des calculs qu'ils n'ont certainement pas manqué de faire, les décideurs ont probablement été pris par la griserie du prestige, de la course aux classements internationaux et d'autres gadgets médiatiques qui font le bonheur des professionnels de la Bourse. Pour gagner quelques points dans la compétition internationale, les décideurs ont clairement fait le choix de la stratégie mondiale et accepté de démanteler près de la moitié de leur réseau suisse de succursales. Ils paieront les dégâts par un plan social qualifié de généreux, mais qui ne remplacera pas la suppression de 13000 emplois dont 7000 en Suisse. Et les 1800 licenciements secs que l'on nous annonce, sans parler des renvois discrets passés et à venir, vont alourdir le déficit de l'assurance chômage. Prenons acte, une fois de plus, que ce qui est bon pour les grandes banques ne l'est pas automatiquement pour le pays.

Renchérir le prix des fusions

Les parades à la logique glaciale de la mondialisation financière ne sont pas légion. Oublions le contrôle des fusions. Malgré sa taille, le nouveau groupe bancaire ne mettra pas en danger la « concurrence efficace ». Ni la commission Tercier, ni les commissaires de Bruxelles ne trouveront de

fondement juridique pour casser le mariage.

Les syndicats, traditionnellement faibles chez le personnel bancaire, ne pourront guère que s'indigner et négocier quelques modalités du plan social proposé. Et l'amertume de la société des employés de banque de ne pas avoir été consultée à quelque chose de pathétique. Comment imaginer qu'une direction ait songé un seul instant à négocier les modalités d'une fusion avec les représentants du personnel, alors que la moindre rumeur provoque des fluctuations boursières et que les opérations d'initiés déclen-

chent les foudres pénales nationales et internationales.

La seule parade nationale possible est de nature préventive. Elle consiste à renchérir le prix d'une fusion et à rendre moins rentable: par une législation sur le travail où les conventions collectives pourraient alourdir les conditions imposées à l'employeur en cas de licenciement, ou par un impôt sur les plus-values boursières. Et n'oublions pas enfin le pouvoir de l'opinion. L'émotion ou la révolte, provoquées par une fusion spectaculaire peuvent coûter cher en termes de perte d'image et d'exode des clients. *at*

MONDE DU LIVRE

Libraires: survie et utilité

S'IL EST DIFFICILE de vivre décemment avec un salaire de libraire – comme avec les autres salaires usuels dans la vente –, les difficultés ne s'amenuisent pas la retraite venue. Pour preuve, cet appel à la solidarité que la société des libraires suisses allemandes, SBVV, a lancé à la fin de l'automne.

À petit salaire, rentes AVS minimales: rien d'étonnant à cela. Pas de surprise non plus à découvrir que les rentes issues du deuxième pilier sont « basses ou inexistantes », qu'il faut abandonner son logement et mettre quelques bémols à un train de vie n'ayant rien de fastueux. Mises à la retraite anticipée non choisies, accident, maladie, qui nécessitent plus fréquemment le recours à l'aide sociale, complètent le paysage.

Mais, on le voit, ces employés fidèles, mal payés durant leur vie professionnelle, n'ont pas affaire à des patrons ingrats, puisque ceux-ci organisent, bénévolement, une quête auprès des employés libraires qui ont encore du travail. Le paternalisme ne remplacera pourtant pas des salaires corrects durant la vie professionnelle.

Charte des libraires romands

La plupart des libraires de Suisse romande – Payot n'en fait plus partie –

sont regroupés dans l'Association Suisse des Libraires de Langue Française (A[ch]LLf). Après une période de faible activité, l'Association, patronale, revient sur la scène publique et refait le point sur un marché du livre soumis à forte concentration: 70% des livres proviennent de France; deux groupes, Hachette livres et Havas, détiennent le 46% du chiffre d'affaires de la branche; les grandes maisons de diffusion en Suisse romande – trois quarts du marché – appartiennent à des éditeurs ou groupes de presse français; la disparition de petits éditeurs va de pair avec la dérive vers le seul livre commercial. Les libraires seuls, grâce à leur diversité, sont en mesure de mettre en valeur, de repêcher et de défendre les livres commercialement plus difficiles. L'absence de loi sur le prix unique (en France: Loi Lang) pèse toujours lourdement sur le commerce du livre, avec les conséquences salariales dont on a vu plus haut les effets.

Pour mettre en évidence le rôle des libraires, l'A[ch]LLf a rédigé une charte de qualité qui met l'accent sur l'accueil, la disponibilité, la compétence, la recherche des ouvrages, la défense et le choix des ouvrages en magasin, et le maintien des librairies comme lieux d'échange et de rencontre. *cp*

(voir également DP 1282, 1292, 1294)